





## COMPTES RENDUS

**Constance B. BOUCHARD, *Rewriting Saints and Ancestors. Memory and forgetting in France, 500-1200*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2015 (362 p.).** – Le but annoncé de l'ouvrage est de replacer les sources du haut Moyen Âge dans leur contexte de rédaction et de comprendre les perspectives de réécriture et de regard des médiévaux sur le passé. Le propos se fixe autour de la question du traitement de la mémoire du passé, sans que l'intérêt ne se focalise spécifiquement autour de l'hagiographie malgré le titre qui aurait gagné à supprimer la mention des saints, marginale dans l'ouvrage. Cette question mémorielle a été beaucoup travaillée dans l'historiographie des vingt dernières années, notamment en France, mais l'auteur ne cherche pas particulièrement à s'inscrire dans la lignée de ces travaux. C.B. Bouchard propose ici une synthèse de son expérience des sources médiévales qui semble davantage motivée par un souci de vulgarisation, comme elle s'y désireait davantage s'adresser à un public d'étudiants et d'érudits qu'à celui de chercheurs médiévistes.

Le plan, composite, s'articule en douze chapitres d'abord centrés sur une approche documentaire (chap. 1 à 5), puis thématique (chap. 6 à 12) qui, suivant en cela le parcours historiographique de l'auteur, bouleverse totalement la chronologie en remontant le temps depuis le XII<sup>e</sup> jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle.

Les deux premiers chapitres s'attachent aux cartulaires comme souvenirs de la documentation passée et sources construites. C.B. Bouchard en expose les formes, les origines et les évolutions bien connues en s'appuyant sur des exemples majoritairement bourguignons et champenois. Vient ensuite une évocation des chroniques, surtout monastiques, rédigées au XII<sup>e</sup> siècle, qui reprennent les auteurs anciens comme les cartulaires et cherchent à justifier leur propos et leur établissement. Un court chapitre présente à la suite ce type de sources très particulières que constituent les polyptyques, documents comptables des VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle. Ce regard porté sur différents types de sources se clôt par une présentation « d'un âge de la forgerie », chapitre dans lequel, à travers plusieurs exemples bien connus comme les actes du Mans ou les fausses décrétales du Pseudo-Isidore, l'auteur expose la pratique médiévale de l'acte forgé destiné à inventer *ex nihilo* un épisode du passé pour justifier *a posteriori* de droits ou des privilèges convoités.

À partir du chapitre 6, le propos se déplace de l'approche documentaire à celle de la compréhension du discours bâti sur les Carolingiens et le fonctionnement de la société du haut Moyen Âge. C.B. Bouchard reprend alors l'historiographie anglo-saxonne récente (R. McKitterick, J. Nelson, S. Airlie, C. Wickham) en exposant l'ambition carolingienne à créer une dynastie, à magnifier les Pippinides et à faire renaître un empire tout en évoquant les manœuvres de réécriture et de mise en scène du passé, notamment celles d'Eginhard. Le rôle clé des monastères, outils et appuis de la politique carolingienne, est illustré à partir des établissements bourguignons, comme Flavigny, bien connus de l'auteur. Les évolutions des comportements mémoriaux aristocratiques font ensuite l'objet d'un chapitre autonome. Les deux derniers dossiers reviennent sur le VI<sup>e</sup> siècle en reprenant d'abord la question des origines du monachisme et le rôle clé des aristocraties, notamment royales, dans cette expansion. Puis vient la question de l'essor tardo-antique de la sainteté, du culte des reliques et de l'importance de la liturgie martyriale comme vecteurs de construction de la société médiévale.

Deux appendices viennent clore l'étude, sans liens étroits avec celle-ci. Ils portent sur des thématiques bien travaillées par C.B. Bouchard dans plusieurs publications, à savoir les monastères de Bourgogne et du sud de la Champagne et ceux d'Auxerre, en proposant une liste des établissements accompagnée de brèves notices avec sources et courte bibliographie.

**Noëlle DEFLOU-LECA**

**Arnaud TIMBERT, *Restaurer et bâtir : Viollet-le-Duc en Bourgogne*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2013 (« Architecture et urbanisme »), 624 p., 40 e.** – Les débats sur la conservation et la restauration du patrimoine bâti, si vifs et animés, ne sauraient faire l'économie d'un retour au « grand XIX<sup>e</sup> siècle », où furent posées les questions qui nous occupent toujours et suggérées plusieurs des solutions auxquelles nous songeons encore. Aussi importante que la correspondance de Mérimée apparaît alors celle de Viollet-le-Duc, et singulièrement celle du Viollet-le-Duc « bourguignon ». Les quatorze chantiers importants dirigés dans la région entre 1840 et 1865 ont joué en effet un rôle décisif dans la constitution de sa doctrine, comme le manifeste leur place parmi les exemples du *Dictionnaire raisonné de l'architecture*<sup>1</sup>. Il est d'autant plus heureux de les mettre en valeur que la grande et passionnante exposition de la Cité de l'architecture a donné à la Sainte-Chapelle, Notre-Dame de Paris et Pierrefonds une prépondérance écrasante<sup>2</sup>. Grands monuments et trésors cachés voisinent dans la liste régionale, avec une sensibilité presque divinatoire qui fait, par exemple, deviner tout l'intérêt de Saint-Thibault en Auxois alors même que l'édifice est en ruine.

1. Cf. SAINT-PAUL (Anthime), *Viollet-le-Duc et l'architecture bourguignonne*, Paris, 1894.

2. *Viollet-le-Duc, les visions d'un architecte*, Paris, Cité de l'architecture et du Patrimoine, novembre 2014 – mars 2015.

M. Timbert, avec une grande probité, présente et publie ici toute la documentation disponible, annonçant un deuxième volume relatif à Viollet-le-Duc inspecteur général des édifices diocésains. Une synthèse très circonstanciée ouvre l'ouvrage, indiquant dans quelles conditions l'architecte est intervenu à Vézelay et autres hauts-lieux de Bourgogne, et surtout ce que furent au quotidien les chantiers dirigés par lui : quels hommes les menèrent ? Quels matériaux furent employés ? Quels financements furent trouvés ? Des renseignements pris sur le vif éclairent toutes ces questions, notamment celle des matériaux, qui fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt soutenu. *In fine*, on passe de la restauration à la construction proprement dite, puisqu'il est au moins une église bourguignonne à être du pur Viollet-le-Duc, même si elle n'a pas les prestiges de Pierrefonds : c'est celle d'Aillant-sur-Tholon, dont M. Timbert donne une analyse détaillée.

Une bonne moitié du livre est occupée par l'édition intégrale des pièces. La plupart viennent de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine, mais on a trouvé aussi de beaux documents aux archives départementales, comme dans la série 30 T de la Côte-d'Or. Il faut bien reconnaître que tout n'est pas d'un égal intérêt pour le lecteur ordinaire. Les billets griffonnés à l'inspecteur Amé raviront plutôt les hommes de l'art. Les textes les plus riches sont assurément les rapports à la commission des monuments historiques. Ils ne sont pas seulement des contributions à l'histoire de l'histoire de l'art, mais d'abondants gisements pour l'histoire de la société et du goût. Dans un rapport de 1843 sur le mobilier de l'église de Flavigny, Viollet-le-Duc indique ainsi l'extrême importance des *bancs* dans la mise en scène de la suprématie au village. Ailleurs, il se moque avec âpreté « des tableaux dits des Stations fabriqués dans le Faubourg Saint-Antoine à quinze francs pièce avec cadre » (dont la capacité de nuisance demeure intacte en 2015 !) ou se méfie de tel « entrepreneur sculpteur qui a un penchant très vif pour les choux frisés du xv<sup>e</sup> siècle ». Des affaires dignes de Clochemerle, comme la possession des clefs de la Madeleine de Vézelay, nous conduisent même du côté de chez Courteline. On est plus surpris de trouver Viollet-le-Duc, en 1845, très hostile à l'abbatiale de Pontigny, contre laquelle il dresse un réquisitoire en règle, y voyant un fâcheux exemple de « puritanisme architectural » - mais nos extases devant l'austérité du monument sont-elles plus objectives et moins situées ? Et il lui sera beaucoup pardonné pour avoir été un précurseur de la recherche sur les peintures murales, tirant à l'occasion son couteau pour essayer de deviner ce que cache le badigeon... Viollet-le-Duc était d'ailleurs un dessinateur de toute première force, comme le montrent d'assez nombreuses vues générales ou partielles, que l'on aurait aimé trouver en planches plus qu'en vignettes. Pour ne citer qu'un exemple, Notre-Dame de Semur représentée avec les mesures qui flanquent encore ses bas-côtés est un splendide morceau.

On ne regrette en somme qu'une chose : c'est qu'on ait demandé la préface de cette belle anthologie à l'architecte en chef Decaris. C'est en effet un long couplet corporatiste qui y est entonné, célébrant l'infailibilité supposée d'un corps très puissant et dont on n'a pas toujours eu à se louer, et laissant percer

un mépris de l'opinion éclairée aux accents peu agréables. En sautant ces pages, on se réservera la compagnie franchement plus intéressante d'un homme d'action infatigable et d'un théoricien audacieux, visionnaire même, dont nous avons, aujourd'hui encore, beaucoup à apprendre.

**Alain RAUWEL**

**Jérôme LOISEAU, « Elle fera ce que l'on voudra ». *La noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2014, 408 p. 267 p. de texte + annexes. Préface du professeur Christine LAMARRE et postface du professeur Julian SWANN (Birbeck college) –** Issu d'une thèse nouveau régime soutenue en 2008 à l'université de Dijon, cet ouvrage se propose, ainsi que le précise une introduction claire, d'analyser le rôle de la noblesse dans le contrôle de la Bourgogne par la monarchie au cours d'un long XVII<sup>e</sup> siècle de 1602 à 1715 et de comprendre les ressorts de la paix sociale qui y a régné. L'ambition, plus large, est de décrire le mode d'exercice du pouvoir royal dans une province périphérique et de dégager la nature du compromis conclu entre le roi et le second ordre, et plus particulièrement avec ceux de ses membres qui siégeaient aux états provinciaux réunis tous les trois ans. L'enquête s'appuie sur quatre bases de données dont la principale, qui enregistre la présence nobiliaire aux états, a rassemblé 2 776 entrées qui se distribuent entre 456 familles différentes. Le propos est divisé en trois parties.

La première, qui s'intitule « Les gentilshommes et les libertés de Bourgogne (vers 1600-1670) », présente les membres du second ordre siégeant aux états et retrace les principales phases des relations entretenues par la province avec le pouvoir royal. On y apprend que le nombre de nobles siégeant aux états a fluctué tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. De 60 sous le règne d'Henri IV, on est passé à 80 à la fin du règne de Louis XIV (avec un record en 1671 avec plus de 176 gentilshommes). Trois phases peuvent être distinguées : une qualifiée de « ruée nobiliaire » de 1665 à 1685 avec plus de cent personnes contrasterait avec deux périodes de basses eaux, de 1602 à 1658 – une quarantaine de nobles présents – et de 1662 à 1685 – environ 80. Si la variation des effectifs peut s'expliquer par la plus ou moins grande force des liens entretenus avec les gouverneurs – une faible assistance sous le duc d'Épernon contrastant avec une plus forte fréquentation sous les Condé, Henri II et surtout Louis II –, ce qui semble avoir influé surtout c'est la politique royale, ont été déterminantes ainsi la décision de contrôler les preuves de noblesse à partir de 1664 et celle de rechercher les francs-fiefs dans les années 1680. Dans chacun des cas, les nobles sont venus siéger en plus grand nombre, ce qui permet à Jérôme Loiseau de conclure que par leur présence ils ont cherché à affirmer leur appartenance au second ordre et à contrôler la politique royale. Loin des idées reçues, il considère que la monarchie est « le créateur de participation nobiliaire » en Bourgogne et que la progression de l'absolutisme a contribué à rendre les états plus attractifs.

La variation des effectifs de la chambre de la noblesse s'est accompagnée d'un renouvellement constant des familles. Aux 65 qui disparaissent avant 1650 répondent les 205 nouvelles qui entrent entre 1653 et 1679 et les 77 qui s'ajoutent après 1682. Les nobles assidus étaient un fait peu nombreux – un quart sur l'ensemble de la période – et les fonctions principales – élu, alcades, commissaires – étaient exercées par une oligarchie de 90 familles. Plus qu'à une république des homologues, la chambre de la noblesse s'apparentait donc à un cénacle héréditaire, selon les règles qui prévalaient en matière de représentation sous l'Ancien régime.

L'action des gentilshommes s'est inscrite plus globalement dans le cadre des états dont l'évolution est ensuite évoquée (II de la partie I). Deux grandes phases sont distinguées. De 1477 jusque dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la province a vécu selon les règles qui avaient présidé à son intégration au royaume (plutôt que les travaux bien datés d'Arthur Kleinclausz, il aurait fallu s'appuyer ici sur les travaux d'André Leguai et ceux plus récents de Bertrand Schnerb), à savoir la fidélité au roi contre la garantie de ses privilèges. Les membres des trois ordres ont cherché, dans ce que l'on peut qualifier de patriotisme juridique, à faire reconnaître le principe que tout prélèvement fiscal devait se faire avec leur consentement et que toute somme demandée devait être négociée. La crise de 1630 marquée par la révolte des Lanturlus, si elle les a contraints à verser de fortes sommes pour éviter la création d'élections, n'a pas constitué une rupture et dans les deux décennies suivantes, c'est le modèle politique de la transaction qui a continué à prévaloir, les états n'accordant qu'une partie – variant entre le quart et les trois-quarts – du montant des dons extraordinaires exigés par le roi. Tout change à partir de 1658 au terme d'un bras-de-fer qui voit le roi exiler les principaux parlementaires dijonnais et tenir une session extraordinaire des états à Noyers, l'année suivante. Commence alors une seconde phase au cours de laquelle la capacité des élites provinciales à marchander avec le pouvoir royal est annihilée. Les sommes exigées de la province sont de plus en plus élevées : la taille passe ainsi d'un million de livres (1672) à 2,3 millions de livres en 1712. Les états sont chargés de manier des sommes de plus en plus importantes – leurs revenus qui étaient de 4,85 millions de livres pour la triennalité 1645-47 atteignent près de 15 millions pour la triennalité 1714-1716 – qui viennent des crues sur le sel, des octrois de la Saône et de plus en plus de l'emprunt. Le règne de Louis XIV marque l'invention d'une dette publique provinciale (de 1 million de livres en 1671 à 14 millions en 1715). D'instance consultative, les états ont été transformés en rouage financier de l'appareil monarchique.

Dans une seconde partie, Jérôme Loiseau s'interroge sur le rôle dévolu à la noblesse dans cette mutation. Il montre tout d'abord que le pouvoir l'a mise progressivement sous tutelle. Cela est passé d'abord par un contrôle de la désignation de l'élu. Alors que jusqu'en 1630, celui-ci était choisi à la pluralité des voix par tous ceux qui siégeaient à la chambre de la noblesse, après 1632, le système de la recommandation par le prince de Condé s'impose, l'élection ne venant que confirmer le choix qu'il a effectué. Quand, dans la seconde

moitié du siècle, le gouverneur vient plus rarement dans la province – surtout pour la tenue des états tous les trois ans –, c'est son intendant qui opère la sélection à sa place. L'accès à la chambre de noblesse a été ensuite de plus en plus en encadré avec une tendance au XVII<sup>e</sup> siècle à accorder une part grandissante au sang et à la naissance. Alors que la chambre était ouverte à l'origine à tous ceux qui possédaient fief ou arrière-fief dans la province, en 1602 il a été précisé qu'il fallait justifier d'au moins deux générations de noblesse et en 1636, l'exercice de la profession des armes a été exigé. Les délibérations sur ces questions ont repris après la Fronde et ont abouti au règlement de 1679 qui a indiqué que seules les familles ayant député aux états avant 1650 pouvaient siéger. Un catalogue des gentilshommes de la province a été établi et validé par Henri-Jules de Condé en 1682. Ces mesures se sont inscrites dans le cadre plus global de réforme de la noblesse, opération affectant tout le royaume et qui a été étendue à la Bourgogne par déclaration du 20 avril 1664. Menée à l'origine par des commissaires choisis dans le parlement, elle a été supervisée en fait par l'intendant Bouchu sans que la chambre de noblesse puisse vraiment intervenir. Une famille sur trois (29,7 %) a été déclarée usurpatrice, soit à peu près comme en Bretagne (38 %). Dans la pratique toutefois, la monarchie ne se serait pas montrée trop regardante et aurait contribué à maintenir aux états des nobles « incertains », ce qui aurait été un moyen pour elle de s'y créer une clientèle. Les enquêtes auraient été ainsi une opération d'éducation à l'obéissance tout en confirmant les hiérarchies sociales provinciales.

Si ces diverses mesures pourraient donc accréditer l'idée d'une noblesse de plus en plus contrôlée en Bourgogne, Jérôme Loiseau montre pourtant qu'il ne faudrait pas en conclure à sa soumission complète. Les Condé n'auraient pas eu un nombre suffisant de partisans pour noyauter la chambre de la noblesse ; s'ils ont joué un rôle important dans la désignation de l'élu, ils n'ont pas cherché à imposer systématiquement leurs clients et ils ont dans la plupart des cas confirmé les prééminences politiques plus qu'ils ne les ont instituées. De même pour la réforme de la noblesse, le partage d'une même culture du mérite individuel entre les gentilshommes et l'intendant a évité les conflits. À l'inverse, la noblesse bourguignonne n'était pas rebelle par essence comme le montre le fait qu'elle n'a pas adhéré massivement aux révoltes princières qui ont marqué la province, qu'il s'agisse de celle de Biron en 1602, de celle de Bellegarde en 1631 ou de Louis II de Condé pendant la Fronde. Légitimistes (et il n'est pas certain que le concept de bourgeoisie seconde soit vraiment opérationnel en Bourgogne), ils ont su trouver dans les emplois militaires des occasions de se rendre utiles au roi, sans passer forcément par le patronage des Condé. En siégeant aux états, ils auraient cherché à servir à la fois la monarchie et la province, à assurer la représentation de leur lignage, mais aussi à défendre, d'une certaine façon, l'intérêt commun ou du moins celui de leurs dépendants. Dans une société aux hiérarchies bien affirmées, la prééminence, comme le révélait l'organisation de l'espace de la chambre de noblesse, était naturellement accordée aux familles les plus importantes dans l'échelle des dignités, c'est-à-dire celles qui siégeaient depuis longtemps (Bauffremont,



Damas, Langeron, Magdelaine de Ragny, Tavannes, Choiseul...) et celles qui disposaient de la faveur du gouverneur (Chamilly, Briord, Xaintrailles, Foudras, Madaillan...) ou du souverain. La gestion de la province se faisait donc grâce à un dialogue entre cette oligarchie et le roi, représenté par le gouverneur. Celui-ci recevait l'élu de la noblesse avant toute délibération sur les questions importantes, lui faisait part de son avis à charge pour lui de le transmettre à la chambre où la domination des « magnats » évitait toute contestation sérieuse. C'est dans ce cadre bien balisé que la chambre de noblesse pouvait demeurer une instance délibérative.

La troisième et dernière partie est consacrée à l'étude de la participation des gentilshommes aux affaires publiques sous le règne de Louis XIV. Soumis à une discipline grandissante et à des procédures de délibération de plus en plus strictes qui sont bien décrites, la chambre de la noblesse est principalement consultée sur le plan fiscal. Elle a pour tâche, avec les deux autres chambres, non plus de discuter le montant de ce qui est exigé par la monarchie, mais de définir les modalités de taxation dans la province. Sans surprise – on constate le même phénomène en Bretagne –, elle donne la préférence à la dette et à la fiscalité indirecte par rapport à l'impôt direct afin d'éviter qu'une taille trop élevée n'entre en concurrence avec les prélèvements qu'elle opère elle-même sur les paysans. Ce faisant, elle ne s'exempte pas totalement de toute imposition puisqu'elle est soumise notamment à la gabelle ; sa faible représentation parmi les créanciers de la province – ils se recrutent majoritairement parmi les officiers des cours souveraines et les financiers – révèle qu'elle ne cherche pas non plus à tirer profit de la dette de la province. On a l'image ainsi d'une noblesse soucieuse de la défense des intérêts locaux, du moins tant qu'ils ne lèsent pas les siens.

L'exemple bourguignon révèle que la technicité grandissante des affaires à gérer a fait apparaître, aux côtés des figures bien identifiées du gentilhomme campagnard ou du militaire, la figure du gentilhomme administrateur qui est décrite à travers la charge de l'élu codifiée pour la première fois en 1682. L'élu se voit confier dès lors la tâche avec les autres élus de gérer tout à la fois les affaires du roi et celles des états tant sur le plan fiscal que militaire (avec les étapes qui tombent à la charge de la province). De ce fait, il doit faire la preuve de compétences élargies, particulièrement en matière comptable. En retour, il exerce un véritable pouvoir de patronage à l'égard des communautés qu'il peut protéger contre les gens de guerre ou contre les inégalités en matière de répartition de l'impôt. Parallèlement le travail des états s'organise de façon plus méthodique comme le révèle la désignation, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, de commissaires, pour examiner les questions importantes avant qu'une décision soit prise. Les convocations à Versailles devant le gouverneur ou les secrétaires d'État se substituent aux anciennes délégations, la culture des remontrances faisant place à celle de la négociation politique.

Placées sous le signe de la domination, les relations entre le pouvoir central et la province auraient fait naître une véritable culture de l'obéissance de la noblesse, concrétisant ce que le maréchal de Villeroy disait dès 1650 à Mazarin

et qui est repris dans le titre de l'ouvrage « elle fera ce que l'on voudra ». Ceux qui ont résisté ont été impitoyablement mis à l'écart à l'instar de Tavannes et de Bussy Rabutin alors que les autres, c'est-à-dire la majorité, ont tiré profit de leur soumission. La nouvelle situation politique, la nouvelle mise en scène du pouvoir, se sont données à voir dans le palais des états qui est construit à partir de 1679 ainsi que dans le tourbillon des fêtes qui ont ponctué chaque triennalité et qui sont finement analysées en fin d'ouvrage.

Si l'on peut regretter quelques scories orthographiques et quelques erreurs d'inattention (p. 22, avant-dernière ligne, il faut lire Louis II de Condé au lieu d'Henri II), le livre se distingue par la clarté du propos et de la démonstration qui est renforcée par des conclusions intermédiaires bien charpentées, par le souci d'illustration (la figure 5 sur le système de la chambre est astucieuse) et la bonne utilisation de la bibliographie traitant des questions évoquées. Au-delà d'un portrait de la noblesse siégeant aux états de Bourgogne, l'ouvrage constitue une contribution notable à des recherches en cours sur l'histoire des assemblées provinciales, sur les élections à l'époque moderne, sur les notions de représentation et de représentativité, sur les cérémonies du pouvoir, sur les questions d'intégration des provinces périphériques au royaume, vues essentiellement sous l'angle financier.

En cette année où l'on célèbre la mort de Louis XIV, il donne à réfléchir sur l'absolutisme qui se caractériserait en Bourgogne par la capacité du souverain à obtenir ce qu'il veut, notamment sur le plan fiscal, en recourant si nécessaire au coup de force comme celui de 1658-1659 à Noyers, tout en sachant aussi arbitrer les conflits locaux et imposer des compromis avec des élites locales qui conservent une marge de manœuvre. Le renforcement de l'autorité monarchique n'aurait pas fait naître une résistance de la part des élites locales : la noblesse de Bourgogne, du fait peut-être de la position frontalière de la province jusque dans des années 1670, ne semble pas avoir été sensible au « devoir de révolte », mais elle a été davantage animée par un « zèle de l'obéissance », ce qui a conduit sa *sanior* pars, ouverte à la « modernité », à se transformer au fil du siècle en bailleurs de fonds de la monarchie et en administrateurs. Une image apaisée de l'administration d'une province périphérique se dégage ainsi à l'issue de la lecture de l'ouvrage qui donne quelques raisons permettant de comprendre la survivance des états en Bourgogne jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

**Dominique LE PAGE**



# Sommaire...

DUPARFAIT, Marion, *Les architectures peintes du manuscrit 21 de la bibliothèque municipale de Beaune (XV<sup>e</sup> siècle)*.

HURION, Maxime, *Les luttes contre les brigues et monopoles ou le parlement contre la chambre de ville de Dijon (1595-1622)*.

BEAUVALOT, Yves, *La difficile genèse du monument funéraire de François-Claude Jehannin, œuvre de Jean-Baptiste et d'Edme Bouchardon (1719-1720)*.

Wenzel, Éric, *L'ancien presbytère de Marcilly-Ogny, exemple de l'embellissement des maisons curiales à la fin de l'Ancien Régime (1771-1785)*.

## Documents

GARNOT, Benoît, *Les possédées d'Auxonne*.

VIGREUX, Jean, « Pétain n'était pas juif !... ».

## Comptes rendus

*Rewriting Saints and Ancestors. Memory and forgetting in France, 500-1200* (Noëlle Deflou-Leca).

*Restaurer et bâtir : Viollet-le-Duc en Bourgogne* (Alain Rauwel).

*La noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV* (Dominique Le Page).

## Résumés-Abstracts

Illustration de couverture : L'ancien presbytère de Marcilly-Ogny, état actuel (© Éric Wenzel).



ISBN 978-2-36441-167-8  
ISSN 0003-3901  
Code SODIS F 399634  
Revue trimestrielle  
15 €

